

<p style="text-align: center;">Compte-rendu - CONSEIL D'ECOLE – Mardi 8 novembre 2022.</p>

Présentation des membres du conseil d'école.

Equipe pédagogique :

Mme Montois, Mme Lévêque, Mme Labit, Mme Ostrowski, Mme Lecouf, M. Duwez,
M. Coget, M. Servoin

Municipalités :

M. Faure (Vendegies)
Mme Desombreux (Sommaing)

Parents : M. Hooge, Mme Carion, M. Godin, M. Geneau, Mme Lefebvre, Mme Reverberi,
M. Bernier, Mme Dupont, M. Blanchet

Excusées : Mme Gilleron, Mme Lesne, Mme Posko, Mme Dupart, Mme Defrance,
Mme Dauchez

- **Elections des Parents d'Elèves au Conseil d'Ecole.**

Cette année, 1 liste de parents était établie, concernant ces élections.

Signalons le taux de participation à ces élections de parents d'élèves : 76,76 %

Nous avons cette année :

185 électeurs inscrits

142 votants

128 suffrages exprimés (3 bulletins blancs et 11 bulletins nuls)

Rappelons que suite à la proposition faite en conseil d'école au mois d'octobre 2019, les élections des représentants ont maintenant lieu uniquement par correspondance.

(cf : arrêté du 19 août 2019 qui modifie l'arrêté du 13 mai 1985 concernant les dispositions relatives au vote)

Ont été élus le vendredi 7 octobre 2022 : 6 titulaires et 4 suppléants.

- M. HOOGE Matthieu
- Mme CARION Alexandra
- M. GODIN Maxime
- M. GENEAU Philippe
- Mme LEFEBVRE Laëtitia
- Mme REVERBERI Delphine

- M. BERNIER Quentin
- Mme DUPONT Amandine
- Mme DAUCHEZ Emilie
- M. BLANCHET Florian

Nous souhaitons la bienvenue à la nouvelle équipe de parents.

- **Remerciements.**

Nous tenons à remercier la municipalité pour l'organisation, le transport et la mise en place du mobilier, dans les classes rénovées.

Merci également pour l'installation d'un « rail de stationnement » pour vélos, du côté de l'entrée de la rue basse.

Merci pour le financement du transport en car, pour la sortie pédagogique à la Maison de la Forêt (255 €).

Merci enfin pour l'acquisition de 2 mallettes PPMS.

Merci à l'association des parents d'élèves pour les différentes actions et manifestations qui seront mises en place cette année encore :

- La manifestation pour les enfants au moment des fêtes d'Halloween.
- La réalisation des différents parcours et jeux, en peinture, sur le sol des deux cours de l'école (coût de ces peintures : 300 €). Nous pouvons noter la qualité de ces réalisations !
- La vente de viennoiseries (11 novembre).
- Les photos de Noël (24 et 25 novembre).
- Le spectacle de Noël (16 décembre).
- Le financement de matériel de sport à hauteur de 1 000 €.

Monsieur Servoin remercie l'association vendégoise de badminton, qui accepte de faire le prêt de son matériel (raquettes, volants, filets et poteaux), le temps d'un trimestre.

Les élèves de la classe de CM1-CM2 pourront ainsi bénéficier d'un cycle d'initiation à l'activité badminton, tous les mardis matins, au cours de la période 3.

- **Effectifs de rentrée.**

Cette année, l'école de Vendegies a pu bénéficier d'une ouverture de classe. Notre école compte donc 6 classes et 128 élèves (50 maternelles et 78 élémentaires).

Voici en détail la répartition : (par niveau et par classe)

Maternelle : 50				Elémentaire : 78				
TPS (nés 20)	PS (nés 19)	MS (nés 18)	GS (nés 17)	CP (nés 16)	CE1 (nés 15)	CE2 (nés 14)	CM1 (nés 13)	CM2 (nés 12)
2	15	18	15	16	23	13	17	9

1 ^{ère} classe			2 ^{ème} classe		3 ^{ème} classe		4 ^{ème} classe	5 ^{ème} classe		6 ^{ème} classe	
TPS	PS	MS	MS	GS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM1	CM2
2	15	6	12	9	6	16	23	13	8	9	9
23			21		22		23	21		18	

Le nombre d'enfants de Sommaing : 26

Nous devrions enregistrer 2 inscriptions de TPS en janvier 2023.

La préparation de la rentrée de septembre 2023 est en cours. Par rapport aux listes des naissances, procurées par les municipalités de Vendegies et Sommaing, nous devrions pouvoir compter sur un effectif toujours stable.

- **Règlement intérieur de l'école.**

Le règlement intérieur de l'école est reconduit.

- **Piscine.**

Les élèves de CE2, CM1 et CM2 fréquentent la piscine de Solesmes tout au long du premier trimestre : les mardis matins, du 12 septembre au 09 décembre 2022.

Les élèves de CP et CE1 prendront ensuite le relais pour le deuxième trimestre : les mardis après-midi, du 12 décembre 2022 au 24 mars 2023.

Les enfants bénéficieront donc d'un cycle de 10 séances d'enseignement de la natation.

Merci aux parents qui accompagnent pour aider à l'encadrement (transport, vestiaires).

Merci également à la CCPS, qui finance les entrées et les transports.

- **Bilan financier.**

Bilan financier de la caisse de l'école, affiliée à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole). L'OCCE est un organisme central de gestion et de contrôle des coopératives scolaires, auquel chaque école est tenue d'adresser un bilan financier annuel (coût annuel, pour 2022-2023, de cette adhésion pour l'école : 255,30 €).

- Solde au 01/09/2021 : 2 970,21 €

- Solde au 01/09/2022 : 2 967,68 €

- **Sécurité / PPMS.**

➤ Petit rappel concernant les mesures de sécurité.

Face aux différentes menaces qui peuvent peser sur les établissements et en accord avec les mesures exigées par le plan Vigipirate, il est demandé à tous les membres de la communauté éducative de faire preuve d'une grande vigilance et de signaler aux enseignants, ainsi qu'à la municipalité, tout comportement ou objet suspect.

De plus, il est demandé d'éviter les attroupements et les stationnements anarchiques aux abords de l'école.

Il est également demandé de veiller au respect des horaires pour l'arrivée à l'école. Toujours dans un souci de sécurité, les grilles doivent être fermées à l'heure.

Un exercice d'évacuation-incendie a été organisé le vendredi 30 septembre dernier, et un exercice de mise en sûreté « Alerte-Attentat » a eu lieu le jeudi 13 octobre.

Les PPMS (attentat et risques majeurs), mis à jour pour cette année, ont été transmis à la municipalité et aux forces de gendarmerie.

- **Evaluations nationales et normées.**

Le ministère de l'Education nationale a mis en place, comme depuis plusieurs années maintenant, une série d'évaluations standardisées pour les élèves de CP et de CE1 dans les domaines du français et des mathématiques.

Ces évaluations sont mises en place en septembre et en janvier pour les CP et en septembre pour les CE1.

- **Cérémonie du 11 novembre.**

Comme tous les ans, les élèves de l'école seront invités à participer massivement à ce moment de commémoration. Un travail préparatoire est effectué en classe en ce moment.

- **Sorties et manifestations.**

En partenariat avec la CCPS, les élèves de CE2, CM1 et CM2 bénéficieront d'interventions en classe sur les questions de la gestion et du tri des déchets (les 28 et 29 novembre).

De plus, l'ensemble des élèves de l'école seront concernés par des interventions sur l'alimentation, dans le cadre du développement durable (les 7 et 21 novembre).

Les élèves des classes de M. Coget et M. Duwez bénéficieront d'une sortie pédagogique à la Maison de la forêt de Raimes, le 17 mars 2023.

Les élèves de maternelles pourront assister à une représentation théâtrale, orchestrée par M. Hien.

Les élèves de la classe de M. Servoin sont concernés cette année par un projet « chorale », mis en place en partenariat avec M. Hégo, musicien intervenant à la CCPS.

- **Dates des conseils d'école.**

A moins d'une modification nécessaire, les dates des deux autres conseils d'école sont arrêtées : jeudi 9 février 2023 et jeudi 8 juin 2023.

- **Questions diverses par les Représentants des Parents d'Elèves.**

Questions pour l'équipe enseignante :

2- En élémentaire, certains cahiers ne peuvent-ils pas servir sur plusieurs années ?

Le cahier de poésie en est un exemple.

Hormis le cahier de poésies qui est évoqué, les cahiers et les classeurs sont en général, utilisés sur un cycle de plusieurs années (par exemple : les cahiers d'Anglais, les cahiers de rencontres culturelles et d'Histoire des Arts, les classeurs-outils de maths et de français, les classeurs de découverte du monde...) Ce sont d'ailleurs des outils de cycles, qui sont mis en place pour et avec les élèves.

L'équipe pédagogique tient à mettre en avant son implication dans la question du développement durable et sa volonté de lutter contre le gaspillage. De plus, elle a bien évidemment toujours à l'esprit que le matériel scolaire a un coût financier.

10 - Comment sont intégrées les trente minutes d'activité physique quotidienne dans la journée des élèves ?

Conformément aux directives gouvernementales, les 30 minutes d'APQ prennent des formes variées et sont adaptées au contexte de chaque école.

Elles sont fractionnées et combinées sur les différents temps scolaires, mais aussi périscolaires lors de la pause méridienne. Les temps de récréation sont eux aussi investis pour mettre en œuvre ces activités et ainsi amener les enfants à se dépenser davantage et lutter contre la sédentarité avec des pratiques ludiques.

Ces 30 minutes d'APQ s'inscrivent dans un dispositif d'éducation à la santé. Il s'agit de développer une activité physique régulière, répondant à des enjeux de santé publique et de bien-être.

En pratique :

- Les 30' d'APQ sont mises en place les jours où les élèves ne bénéficient pas de temps d'enseignement en EPS ;
- Une tenue sportive n'est pas nécessaire ;
- La cour d'école, les locaux scolaires et les abords de l'école sont utilisés en priorité.
- Chaque enseignant gère la mise en œuvre et l'organisation de ces APQ dans son emploi du temps.

11 - Pourrions-nous avoir le Bilan financier de la coopérative scolaire pour l'année scolaire 21/22 ?

Réponse déjà apportée ci-avant.

Questions pour l'équipe municipale :

4 - Pourrions-nous connaître la fréquentation moyenne de la garderie ?

Entre 15 et 16 élèves fréquentent la garderie le matin, et environ 25 le soir.

5 - Est-il envisageable qu'un accueil des enfants soit mis en place les mercredis ?

La CCPS envisage de mettre en place un accueil des enfants les mercredis. Le projet est à l'étude.

6 - Le stationnement rue Sommaing est encore problématique, il s'agit très régulièrement des mêmes personnes, une verbalisation par les forces de l'ordre ou par Monsieur le Maire ne serait-elle pas la seule solution à mettre en place ?

Il a été demandé à la Gendarmerie de Solesmes d'effectuer des contrôles et de verbaliser le cas échéant. M. le Maire propose aussi de faire tracer des lignes jaunes afin de mieux matérialiser les zones interdites au stationnement. On ne peut malheureusement que déplorer l'attitude de celles et ceux qui s'obstinent à ne pas respecter la réglementation en place !

7 - Il y a quelques semaines de cela, des parents se sont plaints de la non application ou le non respect du PAI de leur enfant durant la plage cantine/périscolaire.

Pourrions-nous connaître, s'il y en a, les raisons de ces entorses au PAI d'un enfant ?

Cette question surprend M. le Maire, car à sa connaissance le PAI a toujours été respecté. Une ATSEM, présente à la réunion, a d'ailleurs confirmé cette constante application.

8 - Les toilettes de la garderie ne sont, à priori, toujours pas fonctionnelles. Ce problème perdure depuis bien trop longtemps, il faut absolument qu'une solution pérenne soit mise en place rapidement.

Les toilettes sont à nouveau opérationnelles à la garderie. Un « Sanibroyeur » a été installé.

9 - Les dames de cantine tiendraient, pour certaines, des propos déplacés à l'égard des enfants. Si ceci est réellement le cas, quelles sont les actions prises par la municipalité pour que cela cesse ?

En effet, il semble que certains propos inacceptables ont été tenus par une dame de la cantine. Les consignes lui ont été rappelées ainsi qu'à tout le personnel. M. le Maire en profite pour rappeler que les enfants doivent aussi respecter le personnel, tant dans les propos que dans les attitudes, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas. Il invite les parents à rappeler le respect de ces règles élémentaires de politesse à leurs enfants.

12 - Depuis le début de l'année scolaire, le personnel communal qui sécurisait la traversée de la RD958 aux horaires de l'école n'est plus présent. Cependant, certains enfants scolarisés à l'école habitent du "Mauvais" côté du village. Cette action peut-elle être remise en place ?

La sécurisation de la traversée de la RD 958 par le personnel communal ne sera pas remise en place car le contexte n'est plus le même.

Questions complémentaires :

Les parents d'élèves tiennent à remercier la municipalité pour l'installation rapide du râtelier à vélos mais demandent s'il ne serait pas possible de l'installer dans un endroit plus abrité et moins visible.

Le râtelier à vélos a été placé sous l'avancée la plus profonde de l'école. Les bicyclettes sont donc à l'abri de la pluie. D'autre part, il n'est pas visible de la rue, et la grille étant plus souvent fermée qu'ouverte, les risques de vols sont pratiquement nuls.

Concernant l'incident survenu sous le préau, lors de la pause méridienne (pied coincé), y a-t-il quelque chose qui va être fait pour sécuriser cet espace ?

Suite à l'incident de l'enfant qui s'est coincé le pied dans un coin du préau, la municipalité a réfléchi à plusieurs moyens de boucher l'interstice existant. Finalement, ce sont des planches qui combleront le vide à ces endroits-là. Ces travaux devraient être réalisés rapidement.

Qu'en est-il des portes des nouvelles salles de classe ? Les serrures de ces portes obligent pour l'instant les enseignants à toujours avoir leurs clés avec eux.

Concernant les portes, l'entreprise les ayant installées a été contactée. La commission de sécurité n'a toutefois fait aucune remarque à ce sujet. La sécurité des enfants n'est donc pas remise en cause.

Question pour l'équipe enseignante et l'équipe municipale :

1- Un problème d'eau a été soulevé pour nos enfants qui ont un refus de prendre de l'eau au robinet au sein de l'école.

Ils peuvent donc être de longues heures sans eau si leur gourde est vide.

La raison évoquée par les enseignants est la suivante : la qualité de l'eau est méconnue et peut mettre en danger la santé des enfants et la leur .

L'indice de la qualité de l'eau peut-il être communiqué aux enseignants ?

Est-il envisageable d'installer des fontaines à eau à l'école ?

Ecole :

En ce début d'année, dans un souci de sécurité, l'équipe enseignante a en effet préféré attendre le relevé du centre de contrôle des eaux, pour permettre aux élèves de boire l'eau au robinet.

Ce relevé est d'ailleurs transmis régulièrement à l'école, par la municipalité.

Dans l'attente de ce relevé rassurant, l'école, la municipalité et des parents ont fourni des packs d'eau. Certains sont d'ailleurs encore entreposés au sein de l'école, en cas de besoin.

Mairie :

La question surprend M. le Maire, car d'une part la qualité de l'eau est constamment affichée à l'école et d'autre part des bouteilles d'eau minérale sont toujours à la disposition des enfants. Par ailleurs une fontaine à eau, commandée depuis longtemps, va être installée prochainement, dès que les raccordements en eau et en électricité auront été réalisés.

3- Les enfants sont récupérés par le personnel de cantine et par les parents au même moment, cela ne simplifie pas la gestion des groupes par le personnel, les enfants profitant également de ce moment délicat pour faire des bêtises.

Peut-on faire sortir les enfants qui déjeunent à la cantine avant ou après le départ des autres enfants ? Ainsi les grilles seraient closes et les enfants non contenus dans un coin.

L'équipe enseignante précise que c'est justement cette organisation qui a été mise en place, dans un souci de sécurité, afin d'éviter le brassage des élèves et les risques de confusion au moment des sorties (à 11 h 30 et à 16 h 30). Les élèves externes étaient reconduits aux grilles par les enseignants, une fois que les élèves cantiniers ou de garderie avaient été appelés, rassemblés et pris en charge sous le préau, par le personnel communal.

Les parents demandent à ce que l'organisation inverse soit mise en place et expérimentée :

Les élèves non-cantiniers seraient reconduits aux grilles à 11 h 30 et à 16 h 30 par les enseignants, tandis que les élèves cantiniers et de garderie resteraient dans les salles de classe, sous la surveillance et la responsabilité d'un personnel communal, le temps que les grilles restent ouvertes.

Cette demande est acceptée par la municipalité et par l'équipe enseignante, à condition que les élèves qui restent dans les classes soient correctement encadrés par le personnel communal.

Clôture du Conseil d'Ecole par le verre de la convivialité.